LE 5 OCTOBRE 2026
PROVINCE DE QUÉBEC

Reprise de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel du 28 septembre 2026, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi 5 octobre 2026, à 17 h 30, sous la présidence de Mme la mairesse, Roxanne Therrien.

Sont présents les conseillers et conseillères :

Mmes Marie-Eve Verdier
Émilie Derganc
Isabelle Gauthier
Caroline Morin
Catherine Maréchal
MM. David Bélanger
Patrick Rebelo
Vincent Charbonneau
Sébastien Hamel

Sont également présents :

MM. Mario Boily, directeur général
Sébastien Gauthier, directeur général adjoint
Mme Isabelle Bourcier, greffière

Est absent :

M. Robert Charron, conseiller

605-10-2026 Reprise de la séance du 28 septembre 2026.

La majorité des membres du conseil étant présents, il y a lieu de poursuivre la séance du 28 septembre 2026, laquelle fut dûment ajournée par la résolution numéro 604-09-2026;

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

De poursuivre la séance du 28 septembre 2026. Il est 17 h 32.

606-10-2026 Ajout d'une affaire nouvelle et report des points 42 et 43.

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

D'ajouter en affaire nouvelle la signature d'un avenant à l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité.

De reporter à une séance ultérieure le point 42 *Démolition d'un bâtiment situé au 9231, rue Dumouchel, dans le secteur de Saint-Benoît* et le point 43 *Démolition d'un bâtiment situé au 9239, rue Dumouchel, dans le secteur de Saint-Benoît.*

607-10-2026 **Résiliation unilatérale des contrats intervenus avec « Komutel ». (G2 310 U4 N4580 #125998)**

CONSIDÉRANT les contrats « Contrat-cadre » et « Entente de service – Produits Komutel » intervenus entre la Ville et « Komutel » les 15 avril et 4 mai 2026;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de se prévaloir du droit prévu à l'article 2125 du Code civil du Québec, c'est-à-dire, de résilier unilatéralement les ententes de service intervenues avec « Komutel »;

CONSIDÉRANT l'avis d'intention de résilier unilatéralement les contrats intervenus et transmis à « Komutel » le ou vers le 16 septembre 2026;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser la résiliation unilatérale des contrats « Contrat-cadre » et « Entente de service – Produits Komutel » conformément à l'article 2125 du Code civil du Québec, avec effet à compter de l'adoption de la présente résolution, et autorise les représentants de la Ville à prendre toutes les mesures nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

608-10-2026 **Signature d'une entente de services avec la Régie intermunicipale de police Thérèse-de-Blainville. (G2 310 U4 N4580)**

CONSIDÉRANT l'offre de services pour le « Service 9-1-1 PG et le centre de relève présentée à la Ville de Mirabel » par la Régie intermunicipale de police Thérèse-De-Blainville au coût annuel de 188 000 $, avant les taxes applicables, le cas échéant;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Morin, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de services présentée par la Régie intermunicipale de police Thérèse-De-Blainville;

D'autoriser le chef de division du Service des technologies de l'information, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires audit contrat.

609-10-2026 **Avenant numéro 1 à l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité. (G5 500 U4 N15606)**

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue, via la résolution numéro 307-05-2025, entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville relativement au Fonds régions et ruralité, pour les années 2025-2028;

CONSIDÉRANT QU'un avenant doit être signé afin de mettre à jour et d'ajuster certaines modalités applicables à sa mise en œuvre;

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant numéro 1 à l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité.

610-10-2026 Levée de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Roxanne Therrien, mairesse

Isabelle Bourcier, greffière